

## Séance du 9 août 1953

Le neuf août mil neuf cent cinquante trois à quatorze heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Bombes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Louis Allary, Maire.

Présents : M<sup>rs</sup> Allary, Furet, Mazière, Viollet, Faure, Lhaumier, Bajile, Bauchot, Fichou.

Absents : M<sup>rs</sup> Philippeau, Baumot.

Secrétaire : M<sup>r</sup> Mazière.

~~Syndicat~~ Bureau de Bienfaisance :

Présents : M<sup>rs</sup> Faure Arthur, Boudroy Robert.

Aucune affaire n'a été exposée au Bureau de Bienfaisance.

Syndicat Intercommunal de ~~vici~~ . Cyhuidrage

Monsieur le Maire a exposé que la part contributive de la Commune pour le financement du rouleau compresseur acquis par le Syndicat Intercommunal de Cyhuidrage de Lillebris-Lavalatte est de 134.800 francs, chiffre calculé proportionnellement à la valeur de la journée de prestations et compte tenu d'une subvention éventuelle de l'Etat.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a intérêt à ne pas recourir à l'emprunt pour le règlement de la dite part contributive,

considérant que le budget vicinal de l'exercice 1953 présentait un reliquat de 181.420 francs, que l'affectation de ce reliquat à la dépense dont il s'agit ne présente pas d'inconvénient majeur,

Décide de prélever le montant de sa part contributive sur le dit reliquat incorporé aux ressources vicinales de l'exercice 1953.

approuvé le  
16 9. 1953.

Augmentation du salaire du Cantonnier de commune

Monsieur Lalande Maurice ayant demandé une augmentation de salaire de 100 francs par jour, le conseil Municipal, à l'unanimité a accepté cette augmentation et décide de porter son salaire journalier de 500 à 600 francs avec effet rétroactif du 1<sup>er</sup> juillet 1953.

Goudronnage de la cour des Ecoles.

Le conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de se mettre en rapport avec le Conducteur de Chantier chargé de l'entretien de la voirie dans la commune, afin de faire procéder au plus tôt au goudronnage des cours des Ecoles.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an susdits.  
ont signé au registre tous les membres présents.

Alain Furet

Mazier

Talbot

Fauré

Choumris

Bojute

Becchet

Ficqou